

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie

Département du Fonds
social européen

Service Projets Régionaux

A l'attention des bénéficiaires soutenus dans le cadre des appels à projets *Initiative pour l'emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis* du volet déconcentré en Ile-de-France du Programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et outre-mer (PON IEJ)

Affaire suivie par : Clément EVANNO
Courriel : Idf.departement-fse@direccte.gouv.fr

Téléphone : 01.70.96.14.07

PJ : Annexe : tableau récapitulatif des justificatifs
d'éligibilité des participants des opérations IEJ

Date : **07 SEP. 2017 - 292**

Objet : Justificatifs d'éligibilité des participants accompagnés dans le cadre des opérations soutenues au titre du PON IEJ

La présente note complète la note du 15 mars 2017 envoyée par le Département du FSE de la DIRECCTE Ile-de-France aux structures bénéficiaires soutenues dans le cadre du volet déconcentré en Ile-de-France du Programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et outre-mer (PON IEJ).

Elle précise les modalités de justification de l'éligibilité des participants NEET dans les opérations IEJ, en tenant compte des recommandations adoptées par la CICC le 20 juin 2017, suite à une première campagne d'audits d'opérations IEJ.

Dans le cadre du PON IEJ, une série d'audits d'opérations a été menée depuis octobre 2016 par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit des fonds européens. A l'issue, cette dernière a transmis aux autorités de gestion et aux autorités de certification une recommandation adoptée le 20 juin 2017.

Cette recommandation concerne tout particulièrement les justificatifs d'éligibilité des participants NEET que les structures bénéficiaires doivent recueillir et conserver. Elle vient

compléter les consignes transmises aux structures bénéficiaires dans une note du 15 mars 2017 (cf. annexe n°1).

Faisant suite au message envoyé à tous les bénéficiaires IEJ le 12 juillet 2017, le Département du FSE (DFSE) de la DIRECCTE Ile-de-France appelle l'attention des structures bénéficiaires sur les deux points suivants :

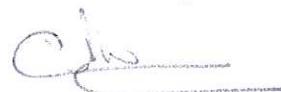
- Le justificatif qui permet de valider la situation de NEET du participant lorsqu'il entre dans votre opération (attestation sur l'honneur, contrat d'engagement, ...) **doit obligatoirement être cosigné** par la structure accompagnante (bénéficiaire) et par le jeune (participant). La seule signature de la structure accompagnante n'est pas suffisante.
- Concernant les structures bénéficiaires qui ont accès au dossier unique demandeur d'emploi (DUDE) : en plus du dossier participant individuel, **une copie de la consultation du système DUDE doit être fournie** pour les participants inscrits auprès du Pôle Emploi.

Ces deux recommandations n'ont pas d'effet rétroactif. Toutefois, **pour les participants entrés dans les actions à partir du 1er juillet 2017**, il devient obligatoire de produire ces pièces selon les modalités indiquées.

Un tableau disponible en annexe n°2 liste les justificatifs probants au regard des critères d'éligibilité conventionnés, sauf cas particuliers validés par le service gestionnaire et inscrits dans la convention.

Le Service Projets régionaux du Département du FSE se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La directrice régionale



Corinne CHERUBINI